

Liberté Égalité Fraternité



Lettre d'information SG/DMA Novembre 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les dernières actualités de l'accessibilité du cadre de vie et de la chaîne du déplacement.

Bonne lecture!

Table des matières

Lettre d'information SG/DMA Novembre 2023	1
À la Une : trois nouvelles publications de la DMA	3
L'état des lieux de l'accessibilité des réseaux de transports collectifs routiers	
Publication du guide synthétique pour une voirie accessible à tous	3
La DMA publie le guide « Bien accueillir les personnes handicapées dans un hôtel ou un lieu d'hébergement »	
Un coup de pouce de l'État pour soutenir la mise en accessibilité des bâtiments publics	4
Accessibilité du cadre bâti : les nouveautés	4
Une aide financière de l'État pour la mise en accessibilité des ERP de 5e catégorie	4
Top départ pour le fonds territorial d'accessibilité	4
Réussir le défi de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie	5
Accessibilité des transports collectifs	6
Des niveaux de satisfaction en hausse pour les services spéciaux d'assistance dans l'aérien	6
Accessibilité de la voirie et des espaces publics : les nouveautés	6
Les pourcentages d'accessibilité des places de stationnement équipées de bornes IRVE fixés et webinaires proposés	6
Actualités des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024	7
Le ministère du Tourisme sensibilise les hôteliers à Acceslibre.info	7
Actualités des partenaires	7
Pascal Ribes réélue présidente d'APF France handicap	7
Professionnels de santé inscrivez votre établissement accessibilité sur Santé.fr	7
Un webinaire pour rendre la culture plus équitable et inclusive	8
Plus d'une centaine de refus d'accès à un lieu public avec des chiens guide ou d'assistance	8
Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées organise son Colloque International	9

À la Une : trois nouvelles publications de la DMA

L'état des lieux de l'accessibilité des réseaux de transports collectifs routiers

Découvrez les résultats de la **deuxième édition de l'enquête annuelle** sur l'accessibilité des réseaux de transports collectifs routiers.

Deux nouvelles plaquettes présentent le degré d'avancement des différentes obligations découlant d'une part, des schémas directeurs d'Accessibilité programmés (mise en accessibilité des arrêts prioritaires) et d'autre part, de la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019. Cette enquête est lancée par l'État (SG/DMA, DGITM) et conduite par le Cerema, avec l'appui des services déconcentrés (DDT(M) ainsi que du GART, Agir Transports et Régions de France.

- Bilan des réseaux routiers interurbains : lien vers le document
- Bilan des réseaux routiers urbains : lien vers le document

Publication du guide synthétique pour une voirie accessible à tous

Le dépliant de 2012 « Une voirie pour tous » a été actualisé pour tenir compte de l'évolution du cadre légal et réglementaire en matière d'accessibilité de la voirie. Intitulé « Guide synthétique : une voirie accessibilité à tous », celui-ci est destiné en premier lieu, aux élus et aux agents des services techniques des collectivités territoriales souhaitant inscrire leur action dans la création d'une ville accessible et en second lieu, aux maîtres d'œuvre.

Cette nouvelle édition désormais **sous forme de livret technique**, présente un volet illustré de conseils et de recommandations, et une bibliographie issue des travaux de la DMA et du Cerema.

Le guide est disponible sur le site de la DMA sur https://www.ecologie.gouv.fr/dire-lire-et-faire-laccessibilite-news-letter-colloque#scroll-nav 1

<u>La DMA publie le guide « Bien accueillir les personnes handicapées dans un hôtel ou un lieu d'hébergement »</u>

Parce que l'accessibilité passe aussi par un accueil humain adapté, ce guide synthétique a pour objectif d'apporter des conseils pratico-pratiques sur la posture à adopter lorsqu'un hôtelier accueille une personne en situation de handicap dans son établissement. Le guide rappelle pour chaque handicap les principales difficultés rencontrées et les bons réflexes à avoir pour proposer un accueil de qualité.

Le guide est accessible sur le lien suivant : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp#scroll-nav 8

Un coup de pouce de l'État pour soutenir la mise en accessibilité des bâtiments publics

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales 2023, Carole Guéchi, déléguée ministérielle à l'accessibilité, haute fonctionnaire au handicap et à l'inclusion, est revenue sur les actions de l'État dans ce domaine.

L'occasion d'encourager les élus à entreprendre la mise en accessibilité de leur patrimoine et de solliciter les aides existantes pour un espace public accessible à tous.

Retrouvez son interview réalisé par Acteurs Publics TV :

https://acteurspublics.fr/webtv/emissions/salon-des-maires-et-des-collectivites-locales-2023/un-coup-de-pouce-de-letat-pour-soutenir-la-mise-en-accessibilite-des-batiments-publics

Accessibilité du cadre bâti : les nouveautés

Une aide financière de l'État pour la mise en accessibilité des ERP de 5e catégorie

Le décret n° 2023-993 du 27 octobre relatif à l'instauration du fonds territorial d'accessibilité à destination des micro, petites et moyennes entreprises classées établissements recevant du public de 5e catégorie est publié et disponible sur le lien suivant : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp

Il fixe les conditions et modalités de calcul et de versement de l'aide de versement de l'aide financière. L'enveloppe globale maximale dédiée au financement de ce dispositif d'aide s'élève à **300 millions d'euros**.

En application de ce décret, retrouvez sur le lien suivant **l'arrêté du 31 octobre 2023** relatif aux modalités de gestion du fonds territorial d'accessibilité à destination des micro, petites et moyennes entreprises classées établissements recevant du public de 5^e catégorie : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp

Top départ pour le fonds territorial d'accessibilité

C'est le moment de demander un devis pour la mise en accessibilité de votre ERP! Depuis le **2 novembre**, les établissements privés recevant du public et classés en **5**^e **catégorie et qui emploient moins de 250 salariés**, à savoir les petits établissements du quotidien (commerces, hôtels, bars, restaurants, cabinets médicaux, etc.), pourront déposer un dossier pour obtenir de l'État une aide financière pour la mise en accessibilité physique de leur établissement, et ce jusqu'en 2028.

Répondant au nom de code de « FTA », le fonds territorial d'accessibilité subventionnera 50 % du coût des travaux de mise aux normes des ERP dans la limite de 20 000 € par dossier. C'est l'agence de service et de paiement (ASP) qui sera le guichet unique chargé de débloquer les fonds en deux temps. Dès acceptation du dossier, l'ASP débloquera 30 % de la somme, puis les 70 % restants, soit à la fourniture de

l'autorisation administrative de conformité aux règles d'accessibilité lorsqu'il s'agit d'équipements et de travaux ne nécessitant pas le dépôt de Cerfa, soit après dépôt du Cerfa 13824*04 et obtention de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier son ERP. Dans tous les cas les 70 % restant seront versés sur facture et sous conditions d'inscription (gratuite) de l'ERP sur le site www.acceslibre.info.

Les subventions seront prioritairement accordées aux villes hôtes qui accueilleront les Jeux de Paris 2024.

Plus d'informations sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : https://www.economie.gouv.fr/fonds-accessibilite

Pour faire la demande, rendez-vous sur : https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite

Enfin, rendez-vous sur le site de la DMA pour plus d'informations sur les modalités de ce FTA : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp

Réussir le défi de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

L'accès au logement est un enjeu société majeur et un droit universel. Pour accélérer le virage domiciliaire et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, le Gouvernement a décidé, en mars 2022, la mise en place d'une aide unique : **MaPrimeAdapt'**.

Au 1^{er} janvier 2024, MaPrimeAdapt' permettra aux usagers de bénéficier d'une aide à l'adaptation de leurs logements afin de permettre à tous les publics en perte d'autonomie de leur permettre chez eux le plus longtemps possible.

Cette aide permettra d'accélérer l'adaptation du parc grâce à :

- Une subvention du coût des travaux à hauteur de 50 % ou 70 % des travaux en fonction de l'âge et du degré de dépendance ou du handicap du demandeur, ainsi que des ressources du ménage;
- Un **accompagnement** par un assistant à maîtrise d'ouvrage obligatoire et la réalisation d'un diagnostic d'autonomie ;
- Une large gamme de travaux financés.

Plus d'informations sur le site internet de la DMA : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-logement#scroll-nav__1

Et sur les conditions d'éligibilité de l'aide MaPrimeAdapt', rendez-vous sur le lien : https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt

Des documents de référence sont à votre disposition :

- Le dossier de presse disponible sur le site de l'Agence national de l'habitat (Anah) : https://www.anah.gouv.fr/presse/dossier-de-presse-reussir-le-defi-de-l-adaptation-des-logements-la-perte-d-autonomie

- La brochure grand public disponible sur le site de l'Anah : https://www.anah.gouv.fr/anatheque/avec-maprimeadapt-mon-logement-evolue-avec-moi-depliant

Accessibilité des transports collectifs

<u>Des niveaux de satisfaction en hausse pour les services spéciaux d'assistance dans l'aérien</u>

L'Association du transport aérien international (IATA) a publié les résultats de son enquête mondiale 2023 auprès des passagers en ce qui concerne l'accessibilité du transport aérien aux passagers ayant des handicaps.

Dans une proportion de **80** %, les voyageurs qui font usage des services d'assistance déclarent que **leurs attentes ont été comblées**, avec une hausse des niveaux de satisfaction considérables.

Selon l'enquête, les compagnies sont **de plus en plus sollicitées** par des voyageurs aux besoins d'assistance. Une tendance qui vise à se poursuivre en raison du vieillissement de la population.

L'accessibilité numérique est également pointée du doigt, puisque **20** % des voyageurs soulignent qu'il faudrait **prioriser l'accessibilité des sites web pour les réservations**.

Une étude qui rentre en consonance avec les mesures de la CNH et de la CIH, dans lesquelles le renforcement de la qualité de service et d'assistance dans l'aérien est une priorité.

Plus d'informations sur l'enquête de IATA sur le lien suivant : https://www.air-journal.fr/2023-11-02-iata-laccessibilite-pour-les-passagers-handicapes-en-bonne-voie-5252087.html

Accessibilité de la voirie et des espaces publics : les nouveautés

<u>Les pourcentages d'accessibilité des places de stationnement équipées de bornes IRVE fixés et webinaires proposés</u>

L'arrêté du 27 octobre 2023 relatif à l'accessibilité des places de stationnement en voirie communale équipées ou pré-équipées de dispositif de recharge pris en application de l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales a été publié. Disponible sur le lien suivant : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement#scroll-nav

Il définit les **pourcentages minimaux** de places de stationnement matérialisées sur le domaine public accessibles équipées ou pré-équipées de dispositifs de recharge électriques et prévoit des places plus longues afin de garantir l'accès à ce service public aux personnes à mobilité réduite. L'arrêté précise également les **spécifications**

techniques d'accessibilité de ces places, de l'accès aux bornes de recharge, des bornes elles-mêmes et de la signalétique.

 Proposition d'un webinaire, gratuit, ouvert à tous, le lundi 18 décembre de 14h00 à 16h00. Pour rejoindre la réunion, copier sur le <u>navigateur Chrome</u> ce lien de connexion : https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/94790546278?pwd=NHp1UFBhaUcxRjdFS1RKa0lyY1kxdz09 ; puis indiquer le code secret suivant : 899106

Pour recevoir le PPT et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de <u>dma.sg@developpement-durable.gouv.fr</u>. Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

Actualités des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Le ministère du Tourisme sensibilise les hôteliers à Acceslibre.info

La Direction générale des entreprises (DGE) organise tous les mois, à partir du mois de novembre, un webinaire de sensibilisation à la valorisation des informations d'accessibilité des hôtels et autres lieux d'hébergement accueillant du public.

L'objectif est **d'offrir un maximum de visibilité aux chambres adaptées** en vue de répondre aux demandes croissantes des visiteurs en situation de handicap qui préparent leur séjour pour les Jeux olympiques et paralympiques de l'été prochain.

Actualités des partenaires

Pascal Ribes réélue présidente d'APF France handicap

Pascal Ribes a été réélue pour un second mandat à la présidence d'APF France handicap lors du Conseil d'administration de l'association qui s'est tenu le vendredi 20 octobre 2023. Dans sa nouvelle mandature, elle sera accompagnée d'un nouveau bureau constitué de trois vice-présidents (Laurent Quaranta, Philippe Jeanneton et Hélène Vallantin-Dulac), d'un trésorier et d'une trésorière adjointe (Alain Rochon et Catherine Verneau) et d'une secrétaire et d'une secrétaire adjointe (Meriem Boumerdas et Sylvie Crelier).

La **DMA félicite chaleureusement Pascal Ribes** pour sa réélection à la présidence d'APF France handicap ainsi qu'à l'ensemble des membres constituant le nouveau bureau.

Pour en savoir plus sur son parcours, rendez-vous sur : https://www.apf-france-handicap-63018

Professionnels de santé inscrivez votre établissement accessibilité sur Santé.fr

Consultable depuis le 20 septembre sur Santé.fr, **l'annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux** réunit déjà plus de 3 500 professionnels de santé. Initié et porté par APF France handicap et le Service public d'information en santé, cet

annuaire invite les professionnels de santé libéraux à décrire leur cabinet, leur expérience en matière de handicap, l'adéquation de leur matériel aux besoins spécifiques des patients.

Pour permettre à chaque usager d'accéder aux informations utiles concernant les professionnels de santé, n'attendez-vous, **inscrivez-vous** sur : www.sante.fr/professionnels-de-sante-decrivez-laccessibilite-de-votre-cabinet-sur-santefr

Pour consulter le communiqué de presse d'Aurélien Rousseau en date du 17 novembre dernier : https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/associations-d-usagers-professionnels-de-sante-et-pouvoirs-publics-s-unissent

L'annuaire de l'accessibilité Santé.fr est en ligne depuis le 20 septembre 2023 pour une phase de consultation auprès des professionnels de santé et des personnes concernées **jusqu'au 31 janvier 2024**.

Pour consulter l'annuaire : www.sante.fr/annuaire-accessibilite

Un webinaire pour rendre la culture plus équitable et inclusive

L'accès à la culture est essentiel pour l'ensemble des citoyens, quelques soient leurs capacités physiques, sensorielles, intellectuelles et sensitives.

Pour une culture plus équitable et inclusive, l'accès aux musées se développent pour faire tomber les barrières physiques et cognitives. Mais pour permettre aux usagers de s'informer, de comprendre et de s'émouvoir, les concepteurs de parcours d'exposition doivent prendre en considération de multiples facteurs.

Dans le cadre de la construction d'un observatoire des solutions d'accessibilité, le Cerema et l'Association Françaises des Professionnels pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (AFPAPH) s'associent pour organiser une série de webinaires « Innovation et Accessibilité » dont la deuxième édition est organisée le <u>28 novembre 2023 de 10h à</u> 12h et portera sur le thème « Musée et lieux culturels ».

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Plus d'informations sur le lien suivant : https://www.cerema.fr/fr/evenements/innovation-accessibilite-2-musee-lieux-culturels

<u>Plus d'une centaine de refus d'accès à un lieu public avec des chiens guide ou</u> d'assistance

En 2022, **167** personnes avec leur chien guide ou d'assistance se sont vues refusées l'accès à un lieu public, dont 120 bénéficiaires, 46 familles et 1 éducateur canin. Tels sont les chiffres publiés dans le rapport de l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides et d'assistance (OBAC) pour l'année 2022.

Avec deux tiers des refus, les **femmes sont majoritairement concernées**, dans les secteurs du transport et du tourisme. Mais, selon le rapport, le chiffre de 167 refus est très largement inférieur à la réalité en raison des non-déclarations.

Pour information, l'accès des chiens guides et de leurs maîtres d'accéder à tous les transports en commun, aux lieux ouverts au public ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle (formatrice et éducative) sans aucune facturation supplémentaire, est inscrit **dans la loi depuis 1987** (article 88 de la loi n°87-588 du 30 juillet 1987).

En 2024, différentes initiatives devraient permettre de faciliter les déclarations, notamment grâce au déploiement d'une application dédiée et portée par l'ANM' Chiens Guides, et un site internet de l'OBAC porté par Canidea.

Pour plus d'informations, téléchargez le rapport 2022 de l'Obac en version accessible à partir du lien : https://www.canidea.fr/observatoire-de-l-accessibilit%C3%A9-des-chiens-guides-et-d-assistance/

Ainsi que la vidéo pédagogique :

https://www.youtube.com/watch?v=j1n0llj6Y5s&feature=youtu.be

<u>Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées organise son Colloque</u> International

Les **5 et 6 décembre 2023**, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) organise un congrès international à Paris, avec le soutien du réseau mondial OMS des villes et communautés amies des aînés, le ministère des Solidarités et des Familles et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Cet événement international réunira de nombreux experts, collectivités et organisations impliquées autour de la citoyenneté des aînés et de l'adaptation des territoires pour répondre aux enjeux de la longévité.

Plus d'informations sur le programme et les modalités d'inscription sur le lien suivant : https://contact81244.wixsite.com/colloquerfvaa